



REGISTRE DES SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES
DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

(Dernière mise à jour : 2026-03-10)

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
2026-02-23	9547-0852 QUÉBEC INC. NEQ : 1181178501	Date du manquement : 2025-12-23 Article 9 (2) du règlement ¹ , avoir fait défaut de transmettre les documents/ renseignements exigés. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2026-02-23	AGENCE SANTÉ HARMONIE INC. NEQ : 1177095875	Date du manquement : 2025-06-09 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2026-02-04	GROUPE STA INC. NEQ : 1172756562	Date du manquement : 2025-06-01 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
2025-12-15	WELLCANN INTL INC. NEQ: 1177845436	Date du manquement : 2024-11-29 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-12-15	LES INDUSTRIES MTJ INC. NEQ: 1171278824	Date du manquement : 2025-03-23 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$	Date de la demande : 2025-12-23	Date de la décision : 2026-02-02	Décision rendue : La sanction administrative pécuniaire est maintenue.	
2025-12-15	HITACHI RAIL STS CANADA, INC. NEQ: 1144853562	Date du manquement : 2024-12-07 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
			Date de la demande :	Date de la décision :	Décision rendue :	
2025-12-15	AGENCE M.D. SANTÉ INC. NEQ: 1163525307	Date du manquement : 2025-01-23 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$	2026-01-13	2026-01-22	La sanction administrative pécuniaire est maintenue.	
2025-12-15	9449-3798 QUÉBEC INC. NEQ: 1176898717	Date du manquement : 2025-03-16 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-12-15	9457-3946 QUÉBEC INC. NEQ: 1177224269	Date du manquement : 2025-03-24 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
2025-12-15	FRANTZ MERCIER NEQ: 2273220832	Date du manquement : 2024-12-11 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 1 500.00\$				
2025-12-15	TRANSPORT ROLLAND CHAPERON INC. NEQ: 1142850586	Date du manquement : 2024-06-03 Article 6 (1) du règlement ¹ , avoir soumissionné ou conclu un contrat public sans l'autorisation de contracter requise. Montant de la SAP : 7 000.00\$	Date de la demande : 2026-01-08	Date de la décision : 2026-01-26	Décision rendue : La sanction administrative pécuniaire est maintenue.	
2025-12-15	LES SERVICES ALIMENTAIRES LANIEL ST-LAURENT INC. NEQ: 1146601894	Date du manquement : 2025-06-19 pour le dossier No. 20251007- 01. 2025-06-17 pour le dossier No. 20251007- 02.	Date de la demande : 2026-01-02	Date de la décision : 2026-02-05	Décision rendue : La sanction administrative pécuniaire est infirmée.	

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
		Article 6 (1) du règlement ¹ , avoir soumissionné ou conclu un contrat public sans l'autorisation de contracter requise. Montant de la SAP : 7 000.00\$				
2025-11-17	TRIUMVIRATE ENVIRONMENTAL (CANADA), INC. NEQ: 1172499015	Date du manquement : 2025-01-18 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-11-17	AXON PUBLIC SAFETY CANADA INC. NEQ: 1172612153	Date du manquement : 2025-01-05 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-11-10	GRONDIN ET ASSOCIÉS, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES INC.	Date du manquement : 2024-12-14				

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
	NEQ : 1169719409	Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-11-06	INDIVA INC. NEQ : 1174474099	Date du manquement : 2025-01-30 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$	Date de la demande : 2025-11-10	Date de la décision : 2025-12-03	Décision rendue : La sanction administrative pécuniaire est maintenue.	
2025-11-06	ISR TRANSIT INC. NEQ : 1165893216	Date du manquement : 2025-06-11 Article 6 (1) du règlement ¹ , avoir soumissionné ou conclu un contrat public sans l'autorisation de contracter requise. Montant de la SAP : 7 000.00\$				
2025-11-06	ORIGINE INNOVATION INC.	Date du manquement : 2025-06-25	Date de la demande : 2025-11-12	Date de la décision : 2025-12-03	Décision rendue : La sanction administrative	

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
	NEQ : 1172162084	Article 6 (1) du règlement ¹ , avoir soumissionné ou conclu un contrat public sans l'autorisation de contracter requise. Montant de la SAP : 7 000.00\$			pécuniaire est maintenue.	
2025-10-30	RUBIN & ROTMAN INC. NEQ : 1149267263	Date du manquement : 2024-11-07 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-10-15	AUTHENTIK SÉCURITÉ INC. NEQ : 1177174621	Date du manquement : 2025-01-31 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-10-15	XTREME SECURITY INC.	Date du manquement : 2024-11-04	Date de la demande : 2025-10-28	Date de la décision : 2026-01-28	Décision rendue : La sanction administrative	

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
	NEQ : 1178619822	Article 6 (1) du règlement ¹ , avoir soumissionné ou conclu un contrat public sans l'autorisation de contracter requise. Montant de la SAP : 7 000.00\$			pécuniaire est maintenue.	
2025-10-07	AGROBIOSOL INC. NEQ : 1165793150	Date du manquement : 2024-11-26 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-10-07	RÉSIDENCE ELVIRE INC. NEQ : 1178605292	Date du manquement : 2024-11-29 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-10-01	BÉOTHUK INC.	Date du manquement : 2024-10-27				

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
	NEQ : 1172423882	Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-10-01	2644-0024 QUÉBEC INC. NEQ : 1145258878	Date du manquement : 2024-11-15 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-09-25	9478-8791 QUÉBEC INC. NEQ : 1178171261	Date du manquement : 2024-08-30 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-09-16	BZAM MANAGEMENT INC NEQ : 1176151380	Date du manquement : 2024-07-22				

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
		Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-09-02	9268-4737 QUÉBEC INC. NEQ : 1168516012	Date du manquement : 2024-10-20 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-09-02	TURENNE ENOCK INC. NEQ : 1169169415	Date du manquement : 2024-11-09 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-09-02	TRUSS LIMITED PARTNERSHIP	Date du manquement : 2024-10-04				

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
	NEQ : 3373997777	Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-09-02	FLORENCE SANTÉ INC. NEQ : 1178825973	Date du manquement : 2024-10-26 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$	Date de la demande : 2025-09-05	Date de la décision : 2025-10-23	Décision rendue : La sanction administrative pécuniaire est maintenue.	
2025-07-30	GROUPE UDSON INC. NEQ : 1177115129	Date du manquement : 2024-06-15 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-08-01	GROUPE MAGIMA INC. [Anciennement, GROUPE INFOPRESSE INC.]	Date du manquement : 2025-04-10	Date de la demande : 2025-08-19	Date de la décision : 2025-10-15	Décision rendue : La sanction administrative	

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
	NEQ : 1170989462	Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$			pécuniaire est maintenue.	
2025-07-30	9411-0863 QUÉBEC INC. NEQ : 1175119842	Date du manquement : 2024-07-10 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$	Date de la demande : 2025-08-29	Date de la décision : 2025-09-25	Décision rendue : La sanction administrative pécuniaire est maintenue.	
2025-07-31	CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC NEQ : 1168767581	Date du manquement : 2024-08-23 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-07-29	9352-9345 QUÉBEC INC. NEQ : 1172410558	Date du manquement : 2024-08-19				

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
		Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-07-29	VEOLIA WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS CANADA GP NEQ : 3348971592	Date du manquement : 2024-10-08 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				
2025-06-27	SÉCURITÉ, PROTECTION ET INVESTIGATION CANADA INC. NEQ : 1175645135	Date du manquement : 2025-04-28 Article 9 (2) du règlement ¹ , avoir fait défaut de transmettre les documents/renseignements exigés. Montant de la SAP : 4 000.00\$	Date de la demande : 2025-07-28	Date de la décision : 2025-11-27	Décision rendue : La sanction administrative pécuniaire est confirmée.	2026-01-22 : Requête en contestation d'une décision en réexamen d'une sanction administrative pécuniaire devant le Tribunal administratif du Québec

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
2025-04-11	TOMO CONCORDE 2010 INC. 1875, RUE MAURICE-GAUVIN BUR. 103 LAVAL (QC) H7S 2M5 NEQ : 1166387010	Date du manquement : 14 septembre 2023 Article 6 (1) du règlement ¹ , avoir soumissionné ou conclu un contrat public sans l'autorisation de contracter requise. Montant de la SAP : 7 000.00\$	Date de la demande : 11 mai 2025	Date de la décision : 28 juillet 2025	Décision rendue : La sanction administrative pécuniaire est confirmée.	
2025-03-06	9475-2912 QUÉBEC INC. 10660 av. Oscar Montréal (Québec) H1H 5J9 NEQ : 1178011202	Date du manquement : 2024-06-08 Article 9 (1) du règlement ¹ , avoir fait défaut de procéder à la mise à jour annuelle de son dossier auprès de l'AMP. Montant de la SAP : 4 000.00\$				

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Information sur le réexamen			Remarques
2023-09-28	4067614 CANADA INC. 450 boul. Sainte-Anne Joliette (Québec) J6E 4Z9 Canada NEQ : 1160885514	Date du manquement : 2023-08-14 Article 6 (1) du règlement ¹ , avoir soumissionné ou conclu un contrat public sans l'autorisation de contracter requise. Montant de la SAP : 7 000.00\$	Date de la demande : 27 octobre 2023	Date de la décision : 12 janvier 2024	Décision rendue : La sanction administrative pécuniaire est maintenue.	

¹ Règlement déterminant les droits exigibles des entreprises pour l'application du chapitre V.1 de la Loi sur les contrats des organismes publics relatif à l'intégrité des entreprises ainsi que les montants des sanctions administratives pécuniaires pouvant être imposées par l'Autorité des marchés publics, RLRQ, c. C-65.1, r. 7.1.1.